

Protocole de nettoyage des surfaces

Cabinet médical et dentaire

Modèle à adapter à votre cabinet · Édition 2026 · Switch Air Sàrl, Genève

Ce protocole couvre le nettoyage et la désinfection des **surfaces et des locaux** d'un cabinet médical ou dentaire en Suisse. Il est volontairement court : un protocole qu'on ne lit pas n'est pas appliqué. Adaptez-le à votre cabinet, affichez-le, faites-le viser.

Ce que ce protocole ne couvre pas. Il ne traite ni de la stérilisation et du retraitement des instruments et dispositifs médicaux, ni des environnements contrôlés de type salle blanche. Ces domaines relèvent de procédures distinctes et du personnel soignant.

1. Ce que la Suisse demande

À Genève, la **loi sur la santé** (art. 101) conditionne l'autorisation d'exploiter une institution de santé à des locaux et un équipement « répondant aux exigences d'hygiène et de sécurité des patients ». Le contrôle est exercé par le **service du médecin cantonal**.

Aucun texte suisse ne fixe de fréquences chiffrées pour le nettoyage des surfaces d'un cabinet. Ce qui existe, ce sont des **recommandations professionnelles** : les mesures d'hygiène en cabinet dentaire de la **SSO**, et le guide romand des précautions standard de **HPCi**, utilisé par les institutions de Suisse romande. Les fréquences de ce document en sont tirées.

Le principe à retenir. La loi n'impose pas un rythme, elle impose un résultat et la capacité de le prouver. Un cabinet qui a un plan écrit, appliqué et visé est dans une bien meilleure position qu'un cabinet propre mais sans document. Et le médecin ou le dentiste reste, dans tous les cas, responsable de l'hygiène de son cabinet.

2. Qui fait quoi

C'est le point qui évite la plupart des malentendus, et il doit être écrit noir sur blanc dans le contrat comme dans ce protocole.

LE PERSONNEL SOIGNANT	L'ENTREPRISE DE NETTOYAGE
Nettoie et désinfecte les surfaces de soins entre deux patients : table de consultation, unité dentaire, plateaux, accoudoirs, appuie-tête, crachoir	Assure l'entretien général des locaux : sols, salle d'attente, réception, sanitaires, bureaux, vitres, poussière
Gère le matériel de soin, les instruments et les déchets médicaux	Gère les déchets ordinaires et le réapprovisionnement des consommables sanitaires
Nettoie immédiatement toute souillure biologique survenue pendant un soin	Signale toute souillure constatée et ne la traite que si le cabinet l'a explicitement demandé par écrit

Pourquoi cette ligne de partage. Le nettoyage d'une surface de soin entre deux patients fait partie de l'acte de soin : il se fait immédiatement, par la personne qui vient de soigner. L'entretien des locaux, lui, se planifie et s'externalise. Cette répartition est celle que recommande la littérature professionnelle suisse ; elle n'est pas inscrite telle quelle dans un texte de loi, d'où l'intérêt de la fixer dans le contrat.

3. Le protocole

CHAQUE JOUR

ZONE	OPÉRATION	VISA
Sols de toutes les pièces	Balayage humide puis lavage au détergent. Le détergent seul suffit : un cabinet est une zone à risque infectieux modéré	
Surfaces de travail et mobilier	Lavage au détergent-désinfectant, au minimum une fois par jour, davantage en cas de souillure	
Points de contact	Poignées de porte, interrupteurs, rampes, boutons d'ascenseur, comptoir de réception, terminal de paiement : détergent-désinfectant	
Sanitaires	Cuvette, abattant, lunette, lavabo, robinetterie, distributeurs, miroir. Réapprovisionnement savon et papier	
Salle d'attente	Sièges, accoudoirs, tables, jouets et magazines remis en ordre ; surfaces essuyées	
Déchets	Vidage des corbeilles ordinaires, changement des sacs, nettoyage des couvercles	
Matériel de nettoyage	Chiffons microfibre et franges changés à chaque fin de journée, lavés à 60 °C	

CHAQUE SEMAINE

ZONE	OPÉRATION	VISA
Plinthes et bas de murs	Lavage	
Portes et encadrements	Lavage complet, pas seulement les poignées	
Mobilier de bureau	Dessus et dessous des plans, pieds de chaises, dessous de tables	
Sanitaires	Détartrage, joints, dessous des lavabos, siphons	
Vitres intérieures et miroirs	Nettoyage	
Sols	Lavage renforcé des angles, sous les meubles déplaçables	

CHAQUE MOIS

ZONE	OPÉRATION	VISA
Luminaires et grilles de ventilation	Dépoussiérage et lavage	
Derrière et sous les meubles lourds	Déplacement et nettoyage	
Tiroirs et armoires de rangement	Vidage, essuyage désinfectant, remise en place	
Textiles	Rideaux, stores, sièges en tissu : aspiration ; nettoyage en profondeur selon usure	

QUATRE FOIS PAR AN

ZONE	OPÉRATION	VISA
Vitrages extérieurs	Nettoyage complet, encadrements compris	
Sols durs	Décapage ou remise en état selon le revêtement	
Sièges et moquettes	Nettoyage en profondeur par injection-extraction ou à sec	
Murs et plafonds	Contrôle, dépoussiérage en hauteur	

4. Les produits

En Suisse, les désinfectants de surface sont des **produits biocides soumis à autorisation** de l'Office fédéral de la santé publique. Avant d'utiliser un produit, on vérifie qu'il est autorisé : la base de données fédérale des produits biocides le dit en quelques secondes.

- **Détergent courant** pour les sols et l'entretien général.
- **Détergent-désinfectant autorisé** pour les points de contact, les sanitaires et les surfaces de travail.
- **Respecter le dosage et le temps de contact** indiqués par le fabricant. Pulvériser et essuyer aussitôt, c'est nettoyer, pas désinfecter.
- **Ne jamais mélanger deux produits.**
- La **fiche technique** de chaque produit reste disponible sur place.

5. Les cinq règles de l'équipe

Ces cinq règles suffisent. Elles ne demandent aucune formation particulière et elles couvrent l'essentiel de ce qu'un contrôle regarde.

1. **Un code couleur par zone.** Une couleur de chiffon pour les sanitaires, une autre pour les surfaces, une autre pour la salle de soins. Les chiffons ne se croisent jamais.
2. **Du propre vers le sale, du haut vers le bas.** On commence par la salle d'attente et on finit par les sanitaires. Jamais l'inverse.
3. **Un chiffon, une surface.** Dès qu'un chiffon a servi sur une zone, il part au lavage. On ne le rince pas pour le réutiliser ailleurs.
4. **Le temps de contact se respecte.** On pulvérise, on laisse agir le temps indiqué, on essuie ensuite.
5. **On ne touche pas au matériel de soin.** Instruments, plateaux, appareils : on nettoie autour, jamais dessus.

6. Fiche d'exécution hebdomadaire

TÂCHE QUOTIDIENNE	LU	MA	ME	JE	VE	SA
Sols						
Surfaces de travail et mobilier						
Points de contact						
Sanitaires						
Salle d'attente						
Déchets						
Chiffons changés et lavés						
Visa						

TÂCHE HEBDOMADAIRE OU MENSUELLE	DATE	EXÉCUTÉE PAR	VISA
Plinthes, portes et encadrements			
Mobilier, dessous et pieds			
Sanitaires : détartrage et joints			
Vitres intérieures et miroirs			
Luminaires et ventilation (mensuel)			
Sous les meubles lourds (mensuel)			

Switch Air Sàrl — nettoyage professionnel, Genève · Rue Ernest-Bloch 56, 1207 Genève · 022 506 85 76 · contact@switchair.ch · switchair.ch

Ce modèle est fourni à titre indicatif et ne remplace pas le plan d'hygiène de votre cabinet. Références : loi genevoise sur la santé (art. 101) ; mesures d'hygiène en cabinet dentaire, SSO, 2019 ; guide romand des précautions standard, HPCi, 2017 ; ordonnance sur les produits biocides (OPBio) et base de données des produits biocides de l'OFSP. Contrôle à Genève : service du médecin cantonal.